



Relevé de conclusions du CONSEIL DES SECTIONS

du 25 novembre 2010

Présent(e) s : Sophie AGUIRRE (secrétaire générale / Louvre), Maria ALVES (Orsay), Clément ASSOUN (ENSAD), Leila BADRA (Orsay), Florence de BOISSIEU (éd. Hatier & al), Jan FEIGENBAUM (Orsay), Jean-Louis GALMICHE (DGMIC / secrétariat national Solidaires), Brigitte HAYER (Orsay / Orangerie), Jean-François HERSENT (DGMIC / secrétariat national), Guy KORWILL (SUD AFP), Michel LEPOITTEVIN (Spectacle vivant, secrétariat national) Boris MELLOW (BnF, secrétariat national), Élise MULLER (Louvre), Irène PEREIRA (Versailles), Cédric ROMS (INRAP), Ivan SIRET (CMN, villa Savoye), Agnès SUILLEROT (Cité des Sciences et de l'Industrie - trésorerie), Michel THOME (BPI).

Excusé(e) s : Dominique NOEL (DRAC Basse-Normandie / secrétariat national), Claus TULATZ (SUD AFP / secrétariat national).

Prochains conseils des sections : ATTENTION aux lieux (rue Charlot puis retour rue du Château d'eau)

- jeudi 16 décembre, 9h30-17h30 : salle commission 3, annexe Varlin, 85 rue Charlot, M° République
- jeudi 27 janvier, 9h30-17h30 : salle commission 3, annexe Varlin, 85 rue Charlot, M° République
- jeudi 24 février, 9h30-17h30 : salle Ferrer, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 24 mars, 9h30-17h30 : salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 21 avril, 9h30-17h30 : salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 19 mai, 9h30-17h30 : salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République

VIE INTERNE SUD CULTURE SOLIDAIRES

• **Trésorerie :** l'état des dépenses et des recettes (cotisations) est quasiment le même qu'en 2009 à la même date. La totalité des cotisations prévues va probablement rentrer (82 000 €). En 2009 il y avait eu une dépense exceptionnelle de 17 000 € pour le Congrès, cette année il y a une dépense exceptionnelle de 5 000 € pour la campagne pour le référendum.

Le projet de budget 2011 sera présenté au CDS de décembre.

– **Remarque :** la cotisation à l'Union SUD Culture et Médias Solidaires (5 € par adhérent, dont une partie est reversée à Solidaires) ne devrait pas être dans la ligne « Interpro ». Par ailleurs, l'Union engrange des sommes qui devraient être utilisées.

– On atteindra quasiment le budget (1 000 €) sur la ligne « luttons champ culture médias » (soutiens à des associations des médias comme l'ACRIMED suite à un appel aux dons pour les états généraux médias, abonnement de soutien à la revue Cassandra) alors qu'on n'avait rien dépensé en 2009.

– Pour les « luttons hors du champ culture-médias », les associations que nous soutenons sont les mêmes qu'en 2009 et nous proposons de leur verser les mêmes sommes en 2010 : DAL (Droit au logement), Droits Devant, RESF (Réseau éducation sans frontières), Act Up-Paris, la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs-euses immigré-es), Marche Mondiale des Femmes, Marches européennes contre le chômage, Marches sans-papiers, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés, réabonnement de soutien), OIP (Observatoire international des prisons), Canal Marches (soutien pour le montage du documentaire *D'égal à égales*), Solidarité Mumia Abu-Jamal (un innocent dans les couloirs de la mort aux USA), et enfin trois associations de lutte contre le chômage dont on vérifiera la pérennité à la manifestation du 4 décembre : AC! (Agir contre le chômage), MNCP (Mouvement national des

chômeurs et précaires), APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires).

Rappelons à tous ceux qui militent dans des collectifs locaux (RESF et autres) qu'ils peuvent réclamer des soutiens. Par contre les dons aux organisations humanitaires ne sont pas prévus, il faut solliciter directement les adhérents.

– La ligne « mouvements dans la culture » regroupe les sommes données à des caisses de grève dans la culture (ex : pour la lutte IAP il y a quelques années). S'il existe une caisse de grève intersyndicale elle peut faire appel au soutien du syndicat : en 2009, le syndicat avait donné 2 000 € à la caisse de grève du mouvement contre la RGPP. Pour le mouvement de 2010 contre la réforme des retraites la caisse de grève du syndicat ne peut pas suffire à rembourser les jours de grève ; la décision d'organiser une caisse intersyndicale où chaque syndicat gère ses adhérents est absurde. La ligne « solidarité grève » montre une somme disponible de 10 000 € pour des demandes personnelles d'adhérents mais cette somme ne suffirait pas aujourd'hui pour tous les adhérents. 2 000 € ont par ailleurs été versés en soutien par des adhérents de Toulouse. Solidaires propose une aide à ceux qui étaient en reconductible. Admettons qu'en ajoutant un soutien de Solidaires on dispose de 15 000 €, cela fait 500 jours de grève à 30 €. Il faudrait faire un message aux adhérents pour identifier les besoins :

- de ceux qui ont fait plus de 10 jours de grève,
- de ceux qui ont fait entre 5 et 10 jours de grève,
- de ceux qui ont fait moins de 5 jours de grève.

L'essentiel des grévistes sont des adhérents SUD et des non-syndiqués.

– Remarques : Il n'y a pas eu de volonté intersyndicale au Ministère pour faire une caisse de grève. Peut-être que des sommes ont été récoltées au moment des blocages de caisses ? Refaire un appel à solidarité auprès des adhérents et sympathisants SUD Culture Solidaires.

SUD Culture Solidaires devrait faire une demande spécifique à Solidaires pour ceux (à identifier) qui ont totalisé plus de 10 jours de grève. Solidaires a récolté 65 000 € et fera des remboursements à ceux qui, a minima, ont participé à toutes les journées d'action (7 jours).

Il va être délicat de distinguer ce qui sera pris sur la caisse pour les adhérents, ce qui sera réclamé à Solidaires (pour plus de 7 jours de grève), ce qui pourra être remboursé aux non-adhérents ayant moins de 7 jours de grève.

En 2009, il faut savoir que la CFDT et SUD ont reversé les dons reçus à la caisse intersyndicale mais que la CGT ne l'a pas fait.

Chaque section doit se charger de remonter au syndicat une estimation du nombre de grévistes souhaitant un remboursement et du nombre de jours réclamés. Il faut demander entre 3 et 5 000 € à Solidaires.

– Ligne « Juridique » : le budget prévu (13 000 €) est dépassé à ce jour (14 740 €), du fait, en particulier, d'un prêt de 3 000 € accordé à un militant pour financer une procédure en appel pour discrimination syndicale (le prêt sera fini de rembourser début 2011), de frais de cassation de 3 500 € contre SIPA pris en charge pour un adhérent et de frais d'un peu plus de 1 000 € liés à des procédures autour de la fusion de la Cité des Sciences et de l'Industrie et du Palais de la Découverte. D'ici la fin de l'année, des frais importants sont prévus pour le dossier qui oppose le syndicat SUD AFP à l'AFP (voir précisions plus bas) : 1 100 € déjà réglés pour un mémoire pour une question prioritaire de constitutionnalité et 1 670 € pour régler l'avoué pour l'appel en cours, si le CDS donne son accord ; de nouveaux frais d'avocat pour l'appel sont prévus sur 2011. Enfin Universcience est confronté depuis septembre à des attaques devant les tribunaux de la part de la CFDT et a fait appel, un peu rapidement sans prendre la mesure des frais que cela pourrait générer, à Maître Thierry Renard plutôt qu'à Me Telle. À cette occasion, il est rappelé que toute demande de prise en charge de frais d'avocat par le syndicat doit être au préalable validée par la commission juridique puis votée par le CDS.

– Remarques : Il n'est pas souhaitable que les dépenses juridiques augmentent au point de devenir plus importantes que les dépenses pour les luttes citoyennes et interprofessionnelles. On ne doit pas passer d'un syndicat de lutte à un syndicat de services et certaines prises en charge ressemblent plus à du secours qu'à de la stratégie syndicale. Il faudrait aussi constituer nous-mêmes plus de dossiers qu'actuellement et se passer d'avocat devant les Prud'hommes autant que possible. Il faut noter qu'on gagne si les gens s'investissent dans leur dossier.

Enfin, concernant Me Renard, il a une compétence syndicale en plus d'une compétence juridique et faire appel à lui peut être très utile dans certaines situations.

Les membres de la commission juridique font remarquer qu'ils manquent en général de moyens (temps) et de compétences juridiques importantes (pour la plupart d'entre eux), même si la formation dispensée par Me Telle en février dernier a renforcé ces compétences. A priori une telle accumulation de dépenses exceptionnelles ne devrait pas se reproduire en 2011 mais il est très difficile de formuler des certitudes, d'autant que les frais d'appel et de cassation sont plus importants que les frais en première instance. Avec la disparition prochaine des avoués il sera peut-être possible dans le futur à un conseiller du salarié de défendre une personne y compris en appel.

● **Point commission juridique.** Il est demandé que ce point soit inscrit systématiquement à l'ordre du jour du CDS.

Budget juridique 2010: voir plus haut dans le point trésorerie. Les prises en charge proposées ce jour et les honoraires pour les affaires Universcience feront probablement grimper les dépenses aux alentours de 17 000 à 18 000 €.

Commission juridique: elle se réunira à nouveau le 3 décembre, pour finaliser le « mode d'emploi de la commission juridique » qu'elle soumettra ensuite au Secrétariat national et au CDS, pour examiner les dossiers en cours et pour réfléchir aux moyens de limiter les dépenses juridiques pour les années à venir.

Propositions de prises en charge:

– AFP. En mars 2008 la Halde a reconnu qu'il existait une discrimination à l'occasion de l'élection des représentants des salariés au CA de l'APF car le vote n'était pas ouvert aux non-Européens. SUD AFP a demandé devant le Tribunal d'instance l'annulation des élections; le Tribunal a ordonné une médiation qui a échoué du fait de la Direction de l'AFP. En novembre 2009, le Tribunal a débouté le syndicat de sa demande d'annulation et le syndicat a décidé de faire appel. Dans le cadre de cet appel, il faut régler une facture de 1 670 € pour l'avoué. Le CDS donne son accord pour la prise en charge de ces frais mais demande qu'une participation aux frais présents et futurs sur cette affaire soit demandée à l'Union.

En parallèle, le syndicat SUD AFP demande à ce que soit transmise à la cour de cassation une « question prioritaire de constitutionnalité » car il juge qu'une disposition législative (le statut de l'AFP, qui prévoit l'éviction des non-Européens au vote précité) porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Il est donc demandé l'abrogation de cet article dans le statut de l'AFP. 1 100 € d'honoraires ont été payés à l'avocat du syndicat pour la rédaction du mémoire correspondant.

– Universcience. Voir également plus haut. Par deux fois la CFDT a attaqué SUD. Une première fois en contestant la désignation de la déléguée syndicale; l'affaire devait passer au Tribunal d'instance le 7 octobre mais la CFDT a retiré sa plainte au dernier moment. Puis, tout récemment, la CFDT a demandé l'annulation des élections au prétexte que SUD aurait influencé le vote des salariés; l'affaire doit passer devant le Tribunal le 30 novembre. Pour ces deux dossiers les honoraires de Me Renard s'élèveront à 1 800 €. Le CDS ne peut que confirmer qu'il faut régler le travail fait par l'avocat mais suggère d'une part de demander à l'avocat si on peut le régler en 2011 et d'autre part de baisser un peu les honoraires en évitant par exemple de se rendre à l'audience du 30/11 puisque l'idée est qu'elle soit repoussée.

● **Création de nouvelles sections**

– Théâtre Jean Vilar (Montpellier): une RSS (représentante de section syndicale) a été désignée. La section (qui comportera 5 ou 6 adhérents) est créée en lien avec SUD Collectivités territoriales.

– Hachette Filipacchi Médias: désignation de RSS.

– Collectif en Midi-Pyrénées: il y a eu 50 adhésions nouvelles depuis octobre sur toute la France, le problème d'une structuration se pose. Ils sont proches du collectif CIP (Coordination des intermittents et précaires) et souhaitent travailler sur l'interprofessionnel.

– École des arts décoratifs: 1 adhérent pour l'instant, d'autres personnes déçues par la CFDT et la CGT pourraient rejoindre SUD.

– Cinéma Studio à Tours.

– Magasin La Chaise longue à Artès (appartient au groupe des librairies Album qui étendent leurs activités).

– Orangerie: une section avec 5 adhérents a été créée. Elle travaille avec la section Orsay, participe activement aux CTP et CHS. Une heure d'information mensuelle sera prochainement organisée.

● **Livre d'Irène Pereira, *Les Travailleurs de la culture en lutte* (éd. D'ores et déjà).**

En 2009 Irène avait proposé de faire un ouvrage sur SUD Culture Solidaires, basé sur cinq ans d'observations et des entretiens dans les domaines du cinéma, des musées, des médias et de l'édition principalement. L'ouvrage présente l'état du secteur de la culture, les luttes qui y ont été menées (contre la précarité, contre la RGPP...) et la manière dont le syndicat est intervenu dans ces luttes. Est également présentée une analyse des rapports entre le capitalisme et l'État aujourd'hui. C'est un ouvrage de formation en quelque sorte, destiné aux adhérents et qui bénéficie d'une diffusion assez large (diffusion Fnac, information dans des journaux et sites divers).

L'achat de 100 livres (8€ chacun) par le syndicat avait été validé par le CDS. Serait-il possible de faire une information sur les sites de SUD et de Solidaires ?

Une annonce pourra être faite au prochain Bureau national de Solidaires, mais également aux Solidaires locaux. Un message sera fait aux sections avec une présentation et le sommaire et elles pourront demander des exemplaires à la permanence.

● **Bilan réunion SUD Culture CMN (Centre des monuments nationaux) :** 3 personnes y ont participé. Ont été évoquées l'idée d'une revue en ligne et l'idée d'une permanence car les adhérents sont éclatés géographiquement.

● **Bilan formation de nouveaux-elles siégeant-e-s en CTP (Comités techniques paritaires) et CHS (Comités hygiène et sécurité) :** 1^{re} session les 17,18 et 19 novembre, 2^e session les 1^{er}, 2 et 3 décembre.

Un bilan sera fait à l'issue des deux sessions, au CDS de décembre.

● **Voix de SUD et d'ailleurs, bilan dernier numéro, préparation du suivant :** point reporté au CDS de décembre.

MOUVEMENT SOCIAL

● **Retraites : état de la lutte, caisses de grève, bilan des semaines passées (actions, fonctionnement interne, 23/11) + mandat SUD Culture Solidaires pour le Bureau national de Solidaires du 02/12 :**

Introduction au débat par le secrétariat national :

Le mandat donné par SUD Culture Solidaires pour le Bureau national de Solidaires du 4/11 était d'organiser une initiative nationale la plus rapprochée possible après la manifestation du 6/11. Un compromis insatisfaisant a été trouvé avec les autres syndicats sous la forme d'une nouvelle journée d'actions le 23/11 en organisant ou pas des manifestations.

Solidaires a fait le constat que certains secteurs s'étaient mobilisés sur toute la période et que d'autres n'avaient fait que participer aux grandes journées. SUD PTT a par exemple constaté que la reproductible ne prenait pas.

En bref, Solidaires n'avait pas la force de porter seul une mobilisation significative, même si il y avait ici ou là des noyaux durs (comme au Louvre dans le secteur de la culture). A partir de là, quel mandat de SUD Culture Solidaires apporter au Bureau national de Solidaires du 2 décembre ?

Louvre : les grèves « carrées » ne sont sans doute pas les plus efficaces mais elles ont favorisé un travail de mobilisation en amont : elles ont facilité la préparation et l'information des agents. Les journées de mobilisation ont permis de construire une dynamique de lutte qui perdurera.

Orsay : bonne information aux agents, bonne mobilisation et des jours de fermeture ou d'ouverture tardive du musée. Mais on n'a fait reculer sur rien et il sera difficile de mobiliser à nouveau.

Hatier : mobilisation moyenne sur toute la période mais on s'est adapté à cette forme particulière de mobilisation par journées ; la pression sur les politiques s'est accentuée à travers ce mouvement et l'insatisfaction des gens s'est confortée.

CMN (Centre des monuments nationaux) : pour la suite il faut réfléchir à l'efficacité des actions : aurait-il fallu accorder des décharges pour maintenir l'action dans les raffineries, action qui représentait un blocage économique national important ? Alors qu'une fermeture de monument ou de musée n'est dérangeante qu'au niveau du ministère.

Spectacle vivant : il faut quand même dire qu'on a pris une claque, le gouvernement n'a pas reculé sur un seul amendement. Solidaires a été très présent mais rien ne s'est concrétisé. La crainte aujourd'hui est que personne ne bouge sur l'Unedic (négociation prochaine d'un accord Unedic sur le régime d'assurance chômage).

Louvre : Au sein de Solidaires, les réunions qui ont eu lieu au niveau de l'interprofessionnel serviront par la suite. Concernant les décharges, on accompagne les agents qui demandent la reproductible et ce n'est pas très apprécié si d'autres secteurs soutiennent sur des décharges. Par ailleurs, après une forte mobilisation sur les retraites, la section ne souhaite pas faire une mobilisation importante sur la question de la prime de reliquat.

Inrap : bilan difficile à faire du fait de la dispersion des agents et des militants. La mobilisation a été assez faible mais l'implication dans les Solidaires locaux forte (blocages, actions et pas seulement des manifestations). Des gens ont été fédérés autour de ce mouvement. La notion de classe sociale a repris un sens fort, lié au sentiment qu'une élite est là pour exploiter une majorité de gens.

Versailles : Ce mouvement est-il perdant ou gagnant ? Le mouvement de 2003 avait été assez démobilisateur pour les enseignants par exemple. Aujourd'hui la radicalité du mouvement est comparable à celle des anti-CPE, doublé de l'impression que c'est un mouvement qui ne se finit pas (médiatisation importante). La radicalité a existé dans les blocages et certaines actions. On a remarqué que c'était les blocages des transports qui étaient les plus porteurs (comme en 1995 avec les transports en commun) car cela bloque l'échange marchand au niveau national. Est-ce porteur ou pas alors de bloquer des musées ? Cela dépend aussi de la présence ou non des caméras.

Le château a fermé mais il y a eu moins de monde radicalisé. Le mouvement sur la prime de reliquat n'est pas décalé par rapport au mouvement sur les retraites, il faut aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre les mouvements nationaux et les mouvements locaux.

BPI : A force d'échecs on devrait s'interroger sur les moyens de la lutte et se dire qu'ils ne sont pas adaptés. Beaucoup d'autres réformes s'annoncent et le gouvernement se fout de la mobilisation. La conscience politique est en baisse.

DGMIC : le blocage de monuments qui sont des références internationales est fondamental dans le domaine de la culture car cela a une efficacité symbolique. Après le sentiment de défaite de 2003, ce mouvement a permis d'élever le niveau de conscience politique des gens : une reconstruction politique et syndicale est à l'œuvre avec la volonté de continuer. Ce mouvement a été le baptême de feu de Solidaires. Mais l'espérance dans un changement politique est dangereuse.

Universcience : la chute de moral après 2003 n'a pas eu lieu aujourd'hui et s'il y avait une bonne raison, le mouvement repartirait.

CMN (Centre des monuments nationaux) : l'absence de pétrole a eu plus d'impact que la fermeture des musées. Les outils de communication sont insuffisants du côté syndical pour avoir une rapidité d'action. Il n'y a pas eu assez de monde pour les blocages et c'est pourquoi ils ont été cassés. Les décharges pourraient être utilisées pour des actions comme celles-là. Il faut dire aussi que le blocage des caisses fait malgré tout mal à l'administration et met le public de notre côté.

Orsay : Il aurait fallu appeler nos agents à bloquer les raffineries. Si on peut utiliser des décharges il faut le faire pour garder des forces, être efficaces, ne pas s'épuiser.

Louvre : La fermeture des musées permet aux agents de se réapproprier leur lieu de travail. La question des décharges est une question de légitimité et les militants ne se mobiliseraient pas plus qu'ils ne le font déjà s'ils avaient des décharges.

BnF : Il n'y a pas de vraie défaite aujourd'hui, le mouvement a permis de recréer des liens et d'avoir l'impression d'être plus nombreux après qu'avant. En 2003, seuls certains secteurs s'étaient mobilisés mais ils l'avaient fait sur un temps long. En 2010, ce n'est pas du tout le même engagement en reconductible et dans le temps. Les actions les plus intéressantes ont été menées en régions. Peu d'établissements étaient prêts au blocage, il n'y a pas eu beaucoup d'initiatives d'actions. Le privé s'est très faiblement mobilisé, il n'y a pas eu de reconductible. Se pose également le problème de l'absence de remontées au syndicat : les sections doivent absolument faire connaître l'état de la mobilisation (ou de la non mobilisation) dans leurs établissements.

Secrétariat national : tout ce débat pourrait donner lieu à des textes de réflexion des sections sur les blocages, les fermetures, etc.

- **Contre forum d'Avignon (26 et 27 novembre)** : un bilan sera fait au prochain CDS.

- **Situation dans le spectacle vivant** : Une AG a eu lieu la semaine dernière dans la perspective de la journée du 4 décembre (contre le chômage et les précarités). 100 personnes ont été réunies à Bagnolet à l'initiative de la CIP et tous ceux qui s'étaient mobilisés en 2003 étaient présents (entre autres l'Opéra de Paris, SUD spectacle, la CGT) ainsi que le Syndeac et le Synavi. Il a été question des négociations sur l'Unedic qui vont débiter le 1^{er} décembre et se poursuivront jusqu'en avril 2011. Des incertitudes planent sur les intermittents (les techniciens seront-ils sortis de l'annexe 8 pour être intégrés dans l'annexe 4 ?). Une nouvelle AG aura lieu le 29 novembre.

Au Ministère de la Culture, des questions ont été posées à la Direction sur la renégociation Unedic et sur la manière d'éviter les plans sociaux (qui existent déjà) à l'occasion de l'équipement des salles de cinéma en numérique.

- **Journée du 4 décembre (contre le chômage et les précarités)** : un préavis de grève pourrait être déposé pour couvrir les camarades qui souhaiteraient participer. Cette journée du 4 doit permettre de relancer la lutte contre la précarité. Un tract pourrait être fait par SUD Culture Solidaires et la CIP. Il importe qu'il y ait beaucoup de monde.

- **Journée européenne contre l'austérité le 15 décembre** : aura lieu dans chaque pays.

UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

- **Bureau national Solidaires du 4 novembre** : déjà diffusé. Le prochain Bureau national aura lieu le 2 décembre. Y seront évoqués le mouvement sur les retraites, la journée du 4/12, la création d'un nouveau syndicat (SUD Solidaires prévention et sécurité, qui pourrait être un moyen de contourner certains des problèmes que pose SUD nettoyage), la question de la dépendance, le Congrès de Solidaires (auquel participeront 5 membres de SUD Culture Solidaires), entre autres sujets.

- **Point sur Solidaires Fonction publique :**

Négociation sur les non-titulaires : la négociation va commencer début janvier (jusqu'à là les organisations ont affirmé leurs positions de principe). Les revendications proposées par SUD Culture Solidaires doit être intégrée dans la plateforme Solidaires (en particulier le point sur le volet interne pour les recrutements sur concours des catégories C). La plate-forme générale de Solidaires Fonction Publique sur ce sujet doit être discuté au prochain CDS, à partir des documents fournis pour celui de novembre.

Charte sociale sur les sociétés sous-traitantes : il faudrait faire un texte à ce sujet et décider qui se rendra à la réunion du 7/12. Il est proposé aux sections qui ont affaire dans leurs établissements à des sociétés sous-traitantes de se réunir à la permanence le 6/12.

ACTUALITÉS MINISTÈRE

- **Point AAS (associations artistiques et sportives) et renouvellement de toutes les CAP (Commissions administratives paritaires) au printemps 2011** : points reportés au CDS de décembre.

- **Maison de l'Histoire de France** : il faudrait constituer un groupe de travail pour établir une position de SUD Culture Solidaires à ce sujet.

- **Compte rendu CTPM** : n'a pas été traité.

- **PFR (prime fonction résultat) et prime de « reliquat » :**

– La prime de « reliquat » : il faut préciser qu'elle est revendiquée pour l'ensemble des agents du Ministère de la Culture et pour les contractuels. Cette question du reliquat est importante pour un grand nombre de gens et cela peut aussi amener à réfléchir sur la situation des contractuels.

Apparemment la situation est très différente d'un établissement à l'autre (Louvre, CMN, BnF, Versailles) : dans certains les salariés sont motivés pour l'obtenir, dans d'autres pas du tout car la prime est faible (175 € l'année dernière) et discriminatoire (fonctionnaires seulement). Il est clair que si on se bat pour cette prime c'est en demandant qu'elle soit versée aussi aux contractuels et vacataires, qu'elle soit soumise à cotisations, et qu'elle soit pérennisée. L'attitude des syndicats varie aussi d'un établissement à l'autre. Une intersyndicale Ministère sur le sujet va être préparée.

Poser la question de la prime de fin d'année, c'est aussi aborder la question du budget de la Culture et de sa baisse (ainsi que la baisse des subventions dans les établissements), la question de la répartition des indemnités, avec le favoritisme envers les hauts-cadres dirigeants et notre refus de la PFR et au-delà, les questions des emplois (la moitié de l'argent économisée par les suppressions de postes devait être reversée aux agents restant), de nos conditions de travail et de la précarité (augmentation du taux horaire si une prime n'est pas possible pour les vacataires). C'est l'occasion, en partant d'un problème visible par les agents, de parler de tout ce qui ne va pas avec le budget au ministère de la Culture.

TOUR DES SECTIONS

Pas d'interventions.

Paris, le 8 décembre 2010